

OMPI



IPC/CE/32/9

ORIGINAL : anglais

DATE : 17 janvier 2003

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS
(UNION DE L'IPC)**

COMITÉ D'EXPERTS

Trente-deuxième session
Genève, 24 - 28 février 2003

**PUBLICATION DE LA HUITIÈME ÉDITION DE LA CIB (CIB-2005)
ET DU MATÉRIEL Y RELATIF**

Document établi par le Secrétariat

1. Comme en est convenu le comité d'experts, la huitième édition de la CIB (CIB-2005) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2005. En vertu de l'Arrangement de Strasbourg, les modifications apportées à la classification doivent être notifiées aux autorités compétentes de l'Union de l'IPC six mois avant leur entrée en vigueur. Eu égard à cette exigence, la prochaine édition de la CIB doit être publiée le 1^{er} juillet 2004 au plus tard. La huitième édition (2005) de la classification sera la première version publiée après la réforme de la CIB.
2. Les paragraphes ci-après contiennent un aperçu des travaux préparatoires relatifs à la publication de la huitième édition de la CIB que le comité d'experts est invité à examiner.
3. Le Bureau international envisage de publier en juin 2004 le niveau de base de la huitième édition sous forme imprimée. Cette publication sera essentiellement destinée aux offices de propriété industrielle souhaitant utiliser le niveau de base de la CIB pour classer leurs documents de brevet publiés.

4. Par ailleurs, en juin 2004, la version Internet de la huitième édition sera publiée sur la partie du site Web de l'OMPI consacrée à la CIB. Cette version sera considérée comme une publication officielle de la CIB. Par rapport à la version imprimée, la version Internet contiendra le texte complet de la classification et incorporera la couche électronique, qui comprend des informations supplémentaires facilitant l'utilisation de la classification telles que les définitions relatives au classement, les renvois indicatifs, les formules chimiques et les graphiques.

5. Le Bureau international examine l'opportunité de la publication, en 2004, d'une nouvelle version du CD-ROM IPC:CLASS relatif à la huitième édition. Outre les données actuelles, la nouvelle version du CD-ROM IPC:CLASS pourrait contenir au moins le niveau de base de la huitième édition de la CIB. Une nouvelle plate-forme de publication sur CD-ROM, comprenant une interface utilisateur fondée sur un logiciel de navigation sur le Web, est également à l'étude.

6. La sélection des nouveaux mots et expressions clés à inclure dans les index officiels des mots clés est effectuée par le Groupe de travail sur la révision de la CIB sur la base des projets de révision achevés au cours de la période de révision actuelle. Il sera nécessaire de procéder à une mise à jour des index des mots clés en vue d'y intégrer les corrections tenant compte de la suppression et de la modification de certaines entrées dans la huitième édition de la CIB. Le Bureau international coordonnera la mise à jour des index officiels des mots clés et proposera à cet égard une procédure qui sera examinée par le Groupe de travail sur la révision de la CIB à sa neuvième session. Le Bureau international envisage de publier les index officiels mis à jour, sous forme imprimée et sur l'Internet, à l'automne de 2004.

7. Afin de faciliter l'utilisation des modifications, le Bureau international coordonnera également l'élaboration des données de la table de concordance entre les septième et huitième éditions de la CIB. Une proposition y relative sera soumise au Groupe de travail sur la révision de la CIB à sa neuvième session. La table de concordance sera publiée sur l'Internet en 2004.

8. Le comité d'experts est invité à examiner les mesures proposées en vue de la publication de la huitième édition de la CIB.

[Fin du document]